

**BREF RAPPORT D'UNE ENQUETE MENEES AUPRES DE
RESPONSABLES DE MASTER EN PARTENARIAT,
COFINANCES PAR LE MESR ET LE MAEE.**

Université de Poitiers – 28 mai 2010.

De tous temps, les institutions d'enseignement supérieur européennes ont développé des collaborations pour permettre la convergence d'objectifs scientifiques et pour partager une excellence mutuellement reconnue. Ces collaborations sont également importantes pour accroître la mobilité, en particulier des étudiants, qui mérite d'être améliorée. En effet :

- **moins d'un établissement européen sur 5 propose un programme Erasmus à ses étudiants.**
- **Et 4% des étudiants européens peuvent à la fin de leurs études, mentionner un séjour universitaire ou professionnel à l'étranger. Rappelons que l'on ne compte que 76 000 étudiants français à l'étranger chaque année.**

Encourager la mobilité suppose d'agir sur différents leviers : la motivation et le niveau linguistique des étudiants, les conditions matérielles et les aides financières ou encore la qualité de l'information apportée.

Sur tous ces éléments, nous savons que nous avons des marges d'amélioration certaines.

Toutefois, la mobilité ne pourra se développer sans une reconnaissance d'un pays à l'autre des acquis des périodes d'études et des diplômes. Dans cette perspective, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a pris un certain nombre d'initiatives.

J'en citerai trois:

1- D'abord, la signature d'accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle des diplômes;

2- Ensuite, la mise en place d'une réglementation relative aux diplômes en partenariat à l'international, évoquée à l'instant par Monsieur Laurent Brisset;

3 – Et enfin, en collaboration avec le ministère des affaires étrangères et européennes, les appels à projets bilatéraux, incitatifs pour développer des masters internationaux.

Concernant le premier point, à ce jour une dizaine d'accords ont été signés avec les pays où les échanges d'étudiants sont importants : l'Allemagne, l'Autriche, l'Andorre, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Suisse et la Pologne.

Pour la Russie et l'Ukraine, les accords portent sur la reconnaissance du doctorat.

Et deux accords, avec la République Tchèque et la Roumanie, sont en projet.

Ces accords sont élaborés à l'initiative des ministères en charge de l'enseignement supérieur, en liaison avec les conférences représentatives des chefs d'établissements d'enseignement supérieur (CPU et CDEFI) ou directement par celles-ci.

En aucun cas, un accord bilatéral de reconnaissance mutuelle de diplômes n'ouvre de nouveaux droits aux étudiants. Sa portée est avant tout académique : il facilite la poursuite d'études dans le pays partenaire, apporte une meilleure connaissance des systèmes d'enseignement supérieur et constitue une source d'information sur les diplômes étrangers.

Pour faciliter la coopération internationale de l'enseignement supérieur, on peut également agir sur la réglementation. Monsieur Brisset a évoqué le décret du 11 mai 2005 qui a introduit les diplômes conjoints à double sceau et les doubles diplômes.

Pour donner vie au décret de 2005 et inciter au développement des masters en partenariat international, le MESR et le ministère chargé des affaires étrangères, ont lancé des appels à projets dans un cadre bilatéral. Avec, à ce jour, 6 pays : l'Autriche, l'Espagne, la Grèce, la Pologne, le Portugal et la République Tchèque. Nous prévoyons

□

également de mener ce type d'initiative avec la Belgique, la Suède, la Turquie et très prochainement l'Ukraine.

Ces programmes co-financés par notre ministère, le MAEE ainsi que nos partenaires locaux, apportent aux établissements sélectionnés une subvention, généralement sur une période de trois années, destinée à financer la mobilité des étudiants et des enseignants, la promotion et la diffusion de l'information sur le master ainsi que l'animation du réseau mis en place.

L'ensemble des masters soutenus viennent de donner lieu à une enquête élaborée en commun par la DREIC, la DGESIP et le MAEE. En janvier dernier un questionnaire a été envoyé aux porteurs de projets français et parallèlement, le MAEE a interrogé les postes des pays partenaires concernés, notamment pour connaître l'impact de ces programmes sur la coopération universitaire.

Mon collègue du MAEE, Benoit Frémont, vous présentera dans un instant les résultats du second volet de cette étude.

Pour ma part, je vais vous restituer la photographie de ces masters en partenariat international ainsi que leurs principaux points forts et points faibles.

Je souhaiterais d'abord remercier l'ensemble des responsables de projet et les services de relations internationales pour leur participation à l'enquête. Tous ont répondu.

L'enquête a porté sur les 49 masters soutenus dans le cadre des appels à projets. Ils se répartissent dans 35 établissements d'enseignement supérieur : 43 masters concernent les universités et 6 concernent les écoles d'ingénieurs.

Sur les 49 masters, 13 ont été établis avec des établissements polonais, 11 établissements grecs, 10 espagnols, 7 tchèques, 5 autrichiens et 3 portugais.

Concernant leur répartition disciplinaire, 21 se situent en sciences humaines, 16 en sciences de l'ingénieur/ physique/ chimie et les 12 masters restants se répartissent pour moitié entre les sciences sociales et les sciences de la vie et de la terre.

A l'heure actuelle, 34 masters fonctionnent, 13 sont au stade de la préparation et 2 ont été abandonnés.

Il s'agit du *master franco-tchèque de lettres, langues et arts, spécialité langues française et étrangères, parcours FLE/ FLS en milieux scolaire et entrepreneurial des Universités d'Artois/ Bohême de l'Ouest*, dont la mise en place a été arrêtée faute

d'habilitation côté tchèque par un organisme indépendant qui est la commission nationale d'accréditation et ce malgré le soutien du Ministère tchèque de l'Education ainsi que la forte implication des universités partenaires, des équipes concernées et de l'Ambassade de France.

Le deuxième master abandonné était un *master franco-polonais en lettres* qui n'a pas trouvé son public côté français, pour deux raisons :

- la barrière de la langue, aucun étudiant français intéressé ne parlait suffisamment bien le polonais,**
- et une offre de formation en littérature française beaucoup moins variée et spécialisée en Pologne qu'en France.**

Ces échecs montrent qu'il est important de choisir un établissement partenaire de qualité, et, s'il ne figure pas parmi les meilleurs de son pays, il faut veiller à ce que la complémentarité de la formation présente une plus-value certaine pour l'établissement français.

Il faut aussi vérifier que le partenaire est accrédité dans le respect des modalités d'assurance de la qualité en vigueur dans le pays d'origine, la procédure d'habilitation existante en France n'étant pas très répandue à l'étranger.

Enfin, une formation conjointe ou co-diplômante doit offrir des perspectives professionnelles ou de recherche aux étudiants notamment grâce à la complémentarité entre les formations des deux établissements.

Pour revenir à la langue d'enseignement, qui est à l'origine de l'abandon d'un master :

30 se font majoritairement ou exclusivement en une seule langue:

- . le français pour 16 d'entre eux,**
- . l'anglais pour 13 autres, en particulier pour les masters dans le domaine des sciences dures ;**
- . l'allemand pour 1 master franco-autrichien en études germaniques**

Et 13 utilisent le français en France et la langue du pays partenaire dans ce dernier, avec pour 7 d'entre eux quelques enseignements en anglais.

Les réponses sur les modalités d'inscription administrative indiquent que près de 2 partenariats sur 3 prévoient une double inscription avec une exonération des droits dans l'établissement du pays partenaire. Dans certains cas, cette exonération n'empêche pas le paiement de «*frais annexes*» propres à chaque établissement.

Les autres ont opté pour une seule inscription administrative dans l'établissement d'origine.

Il faut également noter que 65 % des masters ont limité à parité, généralement en dessous de 5, le nombre d'étudiants en mobilité pouvant suivre le cursus.

Pour la délivrance des diplômes, à ce jour, aucun diplôme conjoint n'a été effectivement délivré aux étudiants.

Pour mettre en exergue le partenariat international, un *certificat supplémentaire* signé par les deux présidents d'université, est délivré généralement avec les deux diplômes.

Cette situation s'explique par *l'intérêt des étudiants à avoir deux diplômes* plutôt qu'un seul.

Cependant pour certains pays, des diplômes uniques sont actuellement en phase de conception. Ainsi la maquette finalisée du diplôme conjoint du *Master arts, lettres et langues, mention langues, littératures et civilisations étrangères, études romanes - Université Paris Ouest Nanterre La Défense/ Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro – UTAD – du Portugal* est dès à présent incluse dans la convention interuniversitaire. Les maquettes de diplôme uniques de trois masters franco-grecs et d'un master franco-autrichien sont également en cours d'élaboration.

La validation des enseignements se fait par l'octroi de crédits ECTS, éventuellement avec une grille de conversion de notes. Le plus souvent, les étudiants en mobilité passent les mêmes examens que les étudiants du pays partenaire.

Pour 80% des masters, le jury du diplôme est commun. Les autres, ont recours au jury de l'établissement où se passent les examens, avec une reconnaissance mutuelle des notes et crédits.

Lorsqu'il est commun, le jury est strictement paritaire ou, le plus souvent, comporte un ou des représentant(s) de l'établissement partenaire, généralement le coordinateur et un autre enseignant.

La mobilité des enseignants existe aussi dans près de 8 cursus sur 10.

Elle est, la plupart du temps, effectuée sous la forme de séjours de courte durée (1 à 3 semaines) à destination de 1 à 3 enseignants par an de part et d'autre.

A cela s'ajoute, dans quelques cas (notamment 3 masters franco-polonais), l'invitation d'1 ou 2 professeurs pendant 1 mois dans l'autre établissement.

Une mobilité enseignante particulière concerne le master des Universités de Strasbourg et Vienne en langues, cultures et sociétés, mention allemand, mondes germaniques, spécialité histoire de l'Autriche et perspectives transnationales, qui a

recours à un *enseignement à distance*, auquel s'ajoutent deux séminaires conjoints en présentiel (l'un en France, l'autre en Autriche).

La charge administrative supplémentaire générée par les formations conjointes incombe le plus souvent au responsable pédagogique avec en appui le service des relations internationales qui intervient principalement :

- pour aider au montage du projet en contribuant à la préparation du dossier de candidature, à la rédaction des conventions, au montage financier. Il établit aussi la liaison avec le SRI du pays partenaire et diffuse l'information;

-- Le SRI intervient ensuite dans la phase d'organisation du cursus, il assure la logistique et la gestion des mobilités. Il accueille les entrants en les aidant dans leurs démarches administratives, dans la recherche de logement. Il apporte un appui aux demandes de bourses de mobilité et facilite l'intégration linguistique ou culturelle.

Après cette présentation de l'organisation et des acteurs, je voudrais évoquer les points faibles et les points forts qui ressortent de l'enquête.

Le premier des obstacles cité par les porteurs de projet concerne le financement de la mobilité des étudiants et des enseignants.

En dehors des financements incitatifs et temporaires des deux ministères, les porteurs de projets doivent avoir recours aux bourses Erasmus et/ ou aux bourses régionales pour financer la mobilité étudiante. A ces bourses, s'ajoutent parfois des soutiens propres à l'établissement et quelques cursus développent aussi des partenariats extérieurs.

Cet empilement de financements ne permet pas toujours de couvrir l'ensemble des coûts. Les porteurs de projet évoquent la nécessité de trouver des financements spécifiques complémentaires pour permettre la venue d'étudiants étrangers disposant de revenus limités.

Le manque de moyens pour l'encadrement enseignant et administratif est également souligné.

Au delà des aspects financiers, apparaît la question de la délivrance des diplômes. Est notamment signalée l'imprécision du cadre juridique relatif à la délivrance d'un diplôme conjoint. Presque tous les établissements font état des normes trop strictes prévues par les réglementations nationales.

Les autres problèmes mentionnés sont la difficulté de recruter des étudiants, la nécessité d'organiser des formations linguistiques, les écarts dans les frais d'inscription, dans les calendriers universitaires, les longueurs différentes des semestres. Par exemple la rentrée en France se fait beaucoup plus tôt qu'en Espagne et les étudiants espagnols n'ont pas le réflexe de s'inscrire dans les délais.

Enfin l'incompatibilité des échelles de notation, les problèmes sur l'harmonisation des programmes, la validation de l'année effectuée à l'étranger, nécessitent de nombreux allers-retours allongeant la phase de rédaction des conventions. Leur signature peut également être retardée par des calendriers d'habilitation distincts entre les pays.

On perçoit au travers des réponses que le montage de cursus conjoints n'est pas toujours facile, c'est même un vrai défi à relever. Cela suppose un travail étroit et un engagement actif des porteurs de projets et des enseignants des deux pays partenaires, beaucoup de volonté et d'énergie pour dépasser les difficultés. Les tâches sont lourdes mais le bénéfice pour les étudiants et pour les établissements est à ce prix.

Et là, j'en arrive aux points forts résultant de la mise en place des cursus en partenariat.

La combinaison des masters français et étrangers permet d'assurer aux étudiants une formation plus poussée dans leur domaine d'étude. Cette association leur est profitable dans la mesure où ils diversifient leur spécialisation, en bénéficiant d'autres regards sur leur formation, tout en se familiarisant sur une longue durée avec la langue, la culture et le système d'enseignement supérieur, scientifique et industriel du pays partenaire. Le perfectionnement linguistique des étudiants, leur gain en autonomie sont un atout pour leur future vie professionnelle ainsi que pour l'intégration culturelle de l'Europe.

De plus, les étudiants s'initient aux méthodes de recherche et à un corpus de connaissances, dans leur domaine respectifs différents de celui enseigné dans leur établissement d'origine. Cela rehausse le niveau des études tant pour les étudiants hôtes que pour les étudiants de l'université française et contribue au prestige du diplôme.

Les échanges avec les établissements partenaires s'intensifient à cette occasion. Ils permettent un enrichissement mutuel en termes de pratiques pédagogiques et ils créent une dynamique de coopération contribuant à envisager d'autres projets (programmes de recherche communs, colloque,...).

S'agissant de l'appel à projets, certains porteurs de projet soulignent que le financement conjoint des ministères, joue

un rôle de label et est source d'attractivité pour certains étudiants; Le souhait d'une labellisation de ces formations est évoqué pour constituer des filières d'excellence et susciter des candidatures d'étudiants de bon niveau. Cela aurait également un effet incitatif pour conclure d'autres partenariats avec d'autres pays, voire élaborer un cursus Erasmus Mundus.

Pour terminer, les porteurs de projets ont tous manifesté le souhait de mutualiser les expériences dans le montage des projets.

Aussi, il nous semblerait opportun de prolonger cette étude sur les masters internationaux, par la constitution d'un groupe de travail institutionnel qui permettrait notamment d'élaborer un catalogue de bonnes pratiques pour aider au montage des projets et une foire aux questions. Il serait en effet utile de délivrer une information claire et homogène aux interrogations récurrentes des établissements concernés.

Le ministère est intéressé par toutes questions, réflexions et propositions permettant d'améliorer le dispositif des formations ou de vous accompagner dans le développement d'une coopération bilatérale qui s'appuie sur ce type de projet, car nous avons l'ambition commune d'offrir à nos

**étudiants un parcours académique international diversifié
utile à leur future vie professionnelle.**